Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_02-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 21

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 10

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Stéphanie MINGANT a donné pouvoir à Christophe COUIC
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Absent : 1

Ronan GOUEREC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_02-DE

2. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « COMMERCES PLACE HERVO »

➢ Budget principal

Exposé :

Le montant de la décision modificative n°2 du budget principal est de 119 775€ répartie entre la section de fonctionnement pour un montant de 98 975€ et la section d'investissement pour un montant de 20 800€.

Cette décision modificative porte :

- **sur la prise en compte de l'indemnité d'assurance** versée suite aux dégâts causés par la tempête CIARAN en 2023 et qui a permis d'effectuer les réparations sur les bâtiments communaux à concurrence du montant de l'indemnité, à savoir **72 000€.**

-sur des écritures d'ordre comptable qui se trouvent en dépenses et en recettes (50 000€) :
-l'amortissement des immobilisations : 50 000€
-le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : -42 625€

- **le financement d'une étude socio démographique et urbaine** d'un montant de **16 740€** TTC financée à hauteur de 50% sur le montant HT **(6 975€)**

-sur la bonification du soutien de l'Etat au titre de la dotation pour les titres sécurisés basée sur les actes effectués en 2023 **: + 20 000€**

-sur la participation de la Ville au titre du dispositif « Territoire Numérique Terrestre » dans les écoles privées Sainte-Croix et Kerbertrand conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 27 mars 2025 : 5 397,85€. Cette participation correspond à 30% du montant de projet.

-sur le réajustement du montant de l'attribution de compensation en dépenses d'investissement de 18 000€ suite à la notification définitive reçue par Quimperlé Communauté pour l'année 2025. Cette attribution de compensation s'élève à 284 858€ en 2025.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le montant prévisionnel de l'emprunt augmente de 13 425 € pour atteindre 2 256 817€.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_02-DE

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
011	60632	317	Fournitures de petit équipement	
011	615221	020	Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000,00 €
011	615221	312	Entretien et réparations sur bâtiments publics	10 000,00 €
011	615221	313	Entretien et réparations sur bâtiments publics	42 000,00 €
011	617	020	Etudes	17 000,00 €
			sous total -chap 011- : Charges à caractère général	**91600,00 €**
042	6811	01	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00 €
			sous total-chap 042- : Opérations de transfert entre section	**50 000,00 €**
023	**023**	**01**	**Virement vers la section d'investissement**	**-42 625,00 €**
			TOTAL	**98 975,00 €**

- Recettes

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
74	74718	020	Autres financements de l'Etat	6 975,00 €
74	7485	026	Dotations pour les titres sécurisés	20 000,00 €
			sous total-chap 74- : dotations-participations et subventions	**26 975,00 €**
75	75888	020	Autres produits de gestion courante	72 000,00 €
			sous total-chap 75- : Produits de gestion courante	**72 000,00 €**
			TOTAL	**98 975,00 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
204	2046	01	Attributions de compensation d'investissement	18 000,00 €
			204-Subventions d'équipement versées	**18 000,00 €**
204	20421	211	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	2 700,00 €
204	20421	212	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	2 700,00 €
			chapitre 204 :Subventions d'équipements versées	**5 400,00 €**
21	2188	317	Autres immobilisations corporelles	-2 600,00 €
			chapitre 21 : immobilisations corporelles	**-2 600,00 €**
			TOTAL	**20 800,00 €**

- Recettes

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
16	1641	01	Emprunts	13 425,00 €
			chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	**13 425,00 €**
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	-42 625,00 €
			chapitre 021-virement de la section de fonctionnement	**-42 625,00 €**
040	281838	01	Amortissements -matériel informatique	50 000,00 €
			chapitre 040-opérations d'ordre de transfert entre section	**50 000,00 €**
			TOTAL	**20 800,00 €**

Après prise en compte de la décision modificative **le budget atteint 26 898 075€.**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_02-DE

➢ Budget annexe « Commerces Place Hervo »

La décision modificative d'un montant 174 000€ est destinée à :

-payer le 1er acompte de la participation financière de la Ville à l'OPAC Quimper Cornouaille conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction des deux commerces en date du 13 mars 2020.

Pour rappel, le montant de la participation de la Ville est de 361 368,80€HT (433 642,56€ TTC)

Section d'Investissement :

- Recettes

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
13	1315	Subventions d'investissement reçues -	-174 000,00 €
		Chapitre 13-Subventions d'équipement	**-174 000,00 €**
16	16878	Autres dettes	174 000,00 €
		chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	**174 000,00 €**
		TOTAL	**0,00 €**

Proposition :

Il est proposé d'approuver la décision modificative du budget principal et du budget annexe « Commerces place Hervo ».

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)